

Association Sportive Miguick

États financiers

30 novembre 2024

(Non audité)



bva[⊙]

Comptabilité d'affaires
et services-conseils

Membre indépendant **BKR International**

Association Sportive Miguick

États financiers

30 novembre 2024

Table des matières

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Situation financière	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Association Sportive Miguick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Association Sportive Miguick, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 novembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Association Sportive Miguick au 30 novembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.*¹

Sainte-Marie, le 13 mars 2025

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A119499

Association Sportive Miguick

Résultats

Exercice terminé le 30 novembre 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Sommes perçues des usagers	492 168 \$	465 653 \$
Subventions	213 424	650 351
Intérêts	12 914	6 493
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>7 052</u>	<u>7 582</u>
	<u>725 558</u>	<u>1 130 079</u>
CHARGES		
Rémunération et charges sociales	340 064	339 451
Locaux - entretien et réparations	18 691	47 912
Locaux - énergie	4 669	8 624
Matériaux et fournitures - territoire	183 377	531 102
Équipement - entretien et réparations	4 897	715
Matériel roulant - entretien et réparations	34 536	55 635
Carburant	15 161	28 899
Dépenses fauniques	4 600	10 676
Camping - entretien et aménagement	495	2 380
Activités récréatives	6 895	6 897
Fournitures de bureau et papeterie	3 452	3 306
Télécommunications	7 777	8 140
Traitement des déchets	10 333	8 729
Assurances	17 811	15 830
Taxes, permis et immatriculation	4 149	3 311
Honoraires professionnels	11 912	13 094
Cotisations et représentation	10 561	9 443
Administration	10 982	5 377
Frais de banque	13 438	8 789
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>30 794</u>	<u>36 475</u>
	<u>734 594</u>	<u>1 144 785</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(9 036)	(14 706)
AUTRE PRODUIT		
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	<u>9 082</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>46 \$</u>	<u>(14 706) \$</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Non audité

Association Sportive Miguick

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 novembre 2024

			2024	2023
	Investi en immobi- lisations corporelles	Non grevé d'affectations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	178 692 \$	457 316 \$	636 008 \$	650 714 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 660)	14 706	46	(14 706)
Investissement en immobilisations corporelles	<u>3 135</u>	<u>(3 135)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>167 167 \$</u>	<u>468 887 \$</u>	<u>636 054 \$</u>	<u>636 008 \$</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Non audité

Association Sportive Miguick

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 novembre 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	46 \$	(14 706) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	23 742	28 893
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	<u>(9 082)</u>	<u>-</u>
	14 706	14 187
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	197 190	(138 676)
Frais payés d'avance	(510)	3 313
Créditeurs	<u>(224 668)</u>	<u>218 937</u>
	<u>(13 282)</u>	<u>97 761</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession de placements	48 813	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(28 580)	(31 170)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>25 445</u>	<u>-</u>
	<u>45 678</u>	<u>(31 170)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	32 396	66 591
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>362 822</u>	<u>296 231</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>395 218 \$</u>	<u>362 822 \$</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Non audité

Association Sportive Miguick**Situation financière**

Au 30 novembre 2024

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	395 218 \$	362 822 \$
Débiteurs (Note 3)	91 556	288 746
Frais payés d'avance	14 710	14 200
Placement réalisable au cours du prochain exercice (Note 4)	<u>-</u>	<u>48 813</u>
	501 484	714 581
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>255 616</u>	<u>274 193</u>
	<u>757 100 \$</u>	<u>988 774 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 6)	32 597 \$	257 265 \$
Passif à long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	<u>88 449</u>	<u>95 501</u>
	<u>121 046</u>	<u>352 766</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	167 167	178 692
Non grevé d'affectations	<u>468 887</u>	<u>457 316</u>
	<u>636 054</u>	<u>636 008</u>
	<u>757 100 \$</u>	<u>988 774 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Non audité

Association Sportive Miguick

Notes afférentes aux états financiers

30 novembre 2024

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

L'entité est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de planifier, organiser et maintenir des facilités permettant à ses membres et utilisateurs de bénéficier des activités découlant de la chasse et de la pêche, tout en préservant l'aménagement de la faune. Elle est mandataire de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Blanche.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, l'estimation utilisée reflète adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les sommes perçues des usagers sont constatées à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Non audité

Association Sportive Miguick

Notes afférentes aux états financiers

30 novembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement et des débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

Aménagement des locaux	Linéaire	25 ans
Bâtiments	Linéaire	25 ans
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	45 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Association Sportive Miguick

Notes afférentes aux états financiers

30 novembre 2024

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	2 118 \$	19 447 \$
Subventions	89 438	269 053
Intérêts	-	246
	<u>91 556 \$</u>	<u>288 746 \$</u>

4. PLACEMENT

	2024	2023
Dépôt à terme, 2 %, encaissé au cours de l'exercice	-	48 813 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice	-	48 813
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des locaux	-	-	-	21 963 \$
Bâtiments	243 723	67 483	176 240	164 026
Matériel et outillage	112 703	78 242	34 461	42 255
Matériel informatique	15 787	14 632	1 155	197
Matériel roulant	335 053	291 293	43 760	45 752
	<u>707 266 \$</u>	<u>451 650 \$</u>	<u>255 616 \$</u>	<u>274 193 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs	3 920 \$	254 349 \$
Sommes à remettre à l'État	24 586	1 372
Salaires et vacances	4 091	1 544
	<u>32 597 \$</u>	<u>257 265 \$</u>

Non audité

Association Sportive Miguick

Notes afférentes aux états financiers

30 novembre 2024

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports reçus pour les immobilisations corporelles.

	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	95 501 \$	103 083 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>7 052</u>	<u>7 582</u>
SOLDE À LA FIN	<u>88 449 \$</u>	<u>95 501 \$</u>

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 30 novembre 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs.

Risque de liquidité

Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de ses créditeurs autres que les sommes à remettre à l'État.

Risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'encaissement de son placement.